



Conseil de la Ville

Règlement RV3548 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. Grille des spécifications applicable à la zone M2095

La grille des spécifications applicable à la zone M2095, annexée au Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, est modifiée par l'ajout du groupe d'usages « Groupe P1 Service communautaire de proximité » ainsi que des spécifications afférentes à celui-ci, le tout tel qu'indiqué à l'annexe A du présent règlement.

Adopté le 1^{er} octobre 2025

(signé) Gilles Lehouillier

Gilles Lehouillier, maire

(signé) Marlyne Turgeon

Marlyne Turgeon, greffière

ENTRÉE EN VIGUEUR LE 1^{ER} OCTOBRE 2025